

# LA PETITE GRANGE & LA PETITE MAISON

## CONDITIONS DE LOCATION

*Merci de lire attentivement.*

1. La propriété dénommée La Petite Grange ou La Petite Maison (« la Propriété ») est proposée en location saisonnière (location en meublé non professionnelle) sous réserve de confirmation par John & Claire Norton (« le Propriétaire ») au locataire (« le Client »).
2. Pour réserver, après avoir vérifié la disponibilité et le tarif de location, le Client précisera les dates souhaitées et réglera un acompte de 25% du loyer dû. Si l'acompte n'est pas réglé dans les 8 jours suivant la réservation provisoire, le Propriétaire se réserve le droit de prévenir par écrit que la réservation est annulée.
3. Le solde du loyer, ainsi que la caution (voir paragraphe 4) est payable un mois calendrier avant le début de la période de location.
4. Une caution de 100 Euros est payable en cas de – par exemple – dégâts occasionnés à la propriété ou à son contenu. Toutefois, la somme réservée par le présent paragraphe n'est pas limitative. Le Propriétaire rendra compte au Client de l'utilisation ou non de la caution et remboursera à ses frais la totalité ou le solde de la caution dans les sept jours qui suivent la fin de la période de la location.
5. Sous réserve des paragraphes 2 et 3 ci-dessus, si le Client annule sa réservation, les sommes payées préalablement seront remboursées si le Propriétaire réussit à re-louer la Propriété pour la même période. ***Il est fortement recommandé au Client de se munir d'une assurance voyages complète (y compris pour annulation) et d'être assuré pour ses biens personnels et pour sa responsabilité civile, etc. qui ne seraient pas couverts par l'assurance du Propriétaire.***
6. La période de la location commencera à 16 h le premier jour et terminera à 10 h le dernier jour, sauf si cela a été spécifiquement convenu par avance. Le Propriétaire n'est pas obligé de donner accès à la Propriété avant l'heure précisée et le Client n'est pas en droit de prolonger son occupation après l'heure précisée.
7. Le nombre de personnes résidentes dans la Propriété n'excédera pas deux, sans permission écrite du Propriétaire.
8. Le Client s'engage à être un locataire responsable, à prendre soin de la Propriété, et à la laisser propre et ordonné à la fin de la période de location, y compris le frigo vidé et les ordures ménagères emportées. Le Propriétaire se réserve le droit de garder une partie de la caution pour couvrir les frais de ménage supplémentaires si le Client laisse la Propriété dans un état inacceptable ou si des meubles, lampes, miroirs etc. ont été déplacés.
9. Le Client informera le Propriétaire sans délai de tous défauts dans la Propriété et ou de pannes des équipements, machines ou appareils dans la Propriété, et le Propriétaire s'engage à faire le nécessaire pour effectuer des réparations et/ou des remplacements dans les délais les plus brefs possibles.
10. Le Propriétaire ne sera pas tenu responsable devant le Client :
  - pour tout défaut temporaire ou coupure de réseau(x) de services publics desservant la Propriété ;
  - pour pertes, dégâts et blessures suite à des conditions climatiques adverses, émeutes, guerre, grèves, ou autres forces majeures hors du contrôle du Propriétaire ;
  - pour pertes, dégâts ou désagrément subis par le Client si la Propriété est détruite ou sérieusement endommagée avant la période de la location, et dans ce cas le Propriétaire remboursera à ses frais sous sept jours de la notification du Client toutes sommes payées préalablement.
11. En n'aucun cas la somme remboursée au Client ne pourra excéder la somme versée au Propriétaire pour la période de la location.